

BURKINA FASO



MEMENTO FISCAL 2017

(en français simplifié et avec commentaires)

à jour de la loi de finances **2017**

présenté par



Pierre ABADIE

Expert-comptable
Conseil Juridique

préfacé par :

Pr Filiga Michel SAWADOGO

Agrégé des facultés de Droit, Professeur titulaire,
Ancien Directeur Général des Impôts



Pierre ABADIE

(e-mail : pierre@abadie.bf)

www.pierreabadie.com

Nos entreprises ont besoin de sécurité. Elles veulent connaître et comprendre les textes pour les respecter et éviter tout incident. Ce besoin est particulièrement ressenti en matière fiscale.

Ainsi Pierre Abadie publie chaque année le Code des Impôts du Burkina Faso qui est le recueil des textes officiels.

Mais, comme la bible en hébreu, certaines dispositions du code ne sont accessibles qu'aux initiés et font l'objet d'interprétations diverses.

Le présent mémento fiscal écrit en français simplifié, répond à ce besoin de clarification.

Il s'adresse aux chefs d'entreprises, étudiants, conseils fiscaux, etc.. souhaitant trouver aisément les informations légales et bénéficier de commentaires de l'auteur.

Chaque impôt est présenté sous la forme d'un tableau synthétique qui donne une vue claire des règles du jeu, et répond aux questions de base:

- Qui (paye l'impôt),
- Quoi (sur quelle base se calcule l'impôt),
- Combien (paye t'on),
- Quand (date de déclaration et paiement),
- Où (déclare t'on et paye t'on).

Une table des matières et un index détaillé facilitent les recherches.

ISBN : 978-2-9534449-1-9
EAN : 9782953444919



Les Ouvrages du Cabinet Pierre ABADIE :

Pour le **Burkina Faso** :

- ▶ Mémento fiscal
- ▶ Business taxation
- ▶ Code des impôts
- ▶ L'Essentiel de la Fiscalité
- ▶ Fiscalité internationale & Burkina Faso
- ▶ Code social
- ▶ Labour Law
- ▶ Le droit du travail en français simplifié profession entreprises pétrolières du Burkina Faso
- ▶ Le droit du travail en français simplifié profession auxiliaires de transport du Burkina Faso
- ▶ Le droit du travail en français simplifié profession journalisme du Burkina Faso
- ▶ Le droit du travail en français simplifié profession commerce du Burkina Faso
- ▶ Le droit du travail en français simplifié toutes professions du Burkina Faso
- ▶ Code des douanes Tome 1 : Tous les textes applicables
- ▶ Code des douanes Tome 2 : Nomenclature tarifaire et statistique
- ▶ Code minier
- ▶ Mining law
- ▶ Code de l'environnement
- ▶ Guide de l'urbanisme et de la construction
- ▶ Classeur des imprimés de l'administration fiscale
- ▶ Code des marchés publics
- ▶ Code de la consommation et de la concurrence
- ▶ Code de la communication et de la propriété littéraire et artistique

Pour le **Niger** : Mémento fiscal

Avertissement :

Le présent ouvrage est protégé par la loi 32-99 AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

© Cabinet Pierre ABADIE

ISBN : 978-2-9534449-1-9

MEMENTO FISCAL du BURKINA FASO

A jour de

la loi de finances rectificative 2017

présenté par

Pierre ABADIE

Auteurs:

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe qui se présente à vous, ici.

Pierre ABADIE (courriel : pierre@abadie.bf), expert-comptable et conseil juridique depuis 1985 est l'auteur principal de cet ouvrage.

Il est inscrit à l'Ordre des Experts Comptables en France et au Burkina Faso où il réside depuis 1998.

De nationalité française et burkinabè, c'est un élu du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso (www.onecca.bf), et l'auditeur-conseiller du Club des Hommes d'Affaires Franco Burkinabè (www.chafb.com).

Il publie chaque année le code des impôts actualisé du Burkina Faso ainsi que le code social du Burkina Faso.

Ses activités principales sont le conseil juridique et fiscal.

Il est le correspondant au Burkina Faso des plus grands consultants internationaux (KPMG, Deloitte, PriceWaterhouseCoopers, EY, FIDAL, Droit-Afrique, International Bureau Fiscal Documentation,..).

Sylvie ZONGO (sylvie@pierreabadie.com), collaboratrice du Cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DEA en droit privé a participé avec son indispensable rigueur et sa grande implication, à l'élaboration du mémento et assuré la rédaction de nombreux commentaires.

Abdoul Aziz SON, collaborateur du cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une licence en droit privé et d'un Master de recherche en Droit des affaires et fiscalité a assuré la mise à jour de l'ouvrage.

Camille SOW (emeraude001@yahoo.fr), Master II professionnel en fiscalité appliquée, Maitrise de Droit des Affaires, collaborateur du Cabinet a su mettre en forme la version initiale du présent mémento.

Auteurs

Seydou SIMPORE (simpores@yahoo.fr), Chef de service des régimes particuliers et du contentieux (SRPC) à la Direction de la Législation et du Contentieux de la DGI nous a fait bénéficier de sa grande expérience et de sa maîtrise de la matière fiscale. Toujours disponible pour une bonne information des entreprises, il a procédé aimablement à la relecture de l'ensemble des fiches synthétiques. Je le remercie pour son sens de l'intérêt général et son ouverture d'esprit.

Ce livre n'a pu sortir que grâce au travail attentif de mes fidèles et dévoués collaborateurs que sont **Oumar YANOOGO**, mon second, et **Dieudonné KINDA**.

Un remerciement également, pour **Adama BITIE**, gérant du Cabinet FISCONSULT BA, toujours prêt à débattre avec compétence des points délicats de la matière fiscale.

Je ne puis oublier dans mes remerciements les personnalités qui n'ont pas participé directement à la rédaction de cet ouvrage mais qui m'ont toujours soutenu dans mes modestes efforts pour une meilleure maîtrise de la science fiscale.

J'ai nommé l'éminent **Professeur Filiga Michel SAWADOGO**, et le très compétent **Moumouni LOUGUE**, Directeur Régional des Impôts du Centre

Préface :

Le droit fiscal burkinabè est basé sur une multitude de textes : Code des Impôts, Code de l'Enregistrement et du Timbre, Loi instituant l'Impôt sur les sociétés, Livre des Procédures Fiscales, Code des investissements, Code minier, conventions fiscales, etc.

Ces textes ont été rédigés et adoptés à des périodes différentes. En pratique, ils sont amendés au moins une fois par an par la loi de finances et quelquefois par d'autres lois dont les lois de finances rectificatives. L'accélération du rythme des modifications est telle qu'il faut beaucoup de vigilance pour être au fait de l'actualité fiscale et ne pas être « largué ».

En raison de la technicité de la matière fiscale mais aussi du fait de l'urgence, l'œuvre du législateur peut se révéler complexe et sujette à des imprécisions ou même à des anomalies qui limitent son accessibilité et nuisent à son application.

Certaines dispositions ont un champ d'application restreint comme les conventions en vue d'éviter la double imposition tandis que d'autres s'adressent à un public plus large comme celles régissant les impôts tels que la TVA, le BIC, la patente, la taxe de résidence.

Le présent Mémento fiscal, par l'analyse des textes préalablement compilés, permet au lecteur même non averti de retrouver l'information, rapidement et sûrement.

Il est rédigé avec des phrases courtes et mais surtout sous la forme de tableaux de synthèses à double entrée. Des efforts ont été faits par l'auteur pour faciliter la compréhension du lecteur en évitant autant que possible l'emploi des expressions et des termes rébarbatifs. Ainsi, par exemple, « assujetti » devient « personne qui paye ».

Dans ce mémento fiscal, chaque impôt est présenté sous la forme d'un tableau synthétique qui donne une vue claire des règles du jeu et répond aux questions de base qui, quoi, combien, quand, où :

- **Qui** (paye l'impôt) ;
- **Quoi** (sur quelle base se calcule l'impôt) ;
- **Combien** (paye-t-on) ;

Préface

- **Quand** (date de déclaration et de paiement) ;
- **Où** (déclare-t-on et paye-t-on l'impôt).

Cet ouvrage renferme une information complète, fiable et expliquée. En effet, il est agrémenté de commentaires explicatifs lorsqu'une disposition le mérite en raison des difficultés soulevées par son application.

Une table des matières et une possibilité de recherche par mots-clés rend les recherches d'informations aisées et rapides.

Pour toutes ces raisons, cet ouvrage est assurément un précieux outil de travail que j'ai le plaisir de recommander aux chefs d'entreprise, aux conseils fiscaux, aux praticiens de la gestion de l'entreprise dont la fiscalité est un élément essentiel, aux enseignants et aux étudiants, bref à tous ceux qui s'intéressent à la fiscalité et souhaitent trouver aisément l'information légale et bénéficier de l'analyse claire ainsi que des commentaires avisés de l'auteur.

M. Pierre ABADIE fait depuis de nombreuses années un important travail de compilation, d'explication et de diffusion des textes fiscaux, accompagné d'une réflexion sur les insuffisances des textes et les modifications souhaitables, lesquelles sont communiquées aux autorités compétentes. Ce faisant, il contribue à ce que la loi fiscale soit juste, cohérente, accessible et efficace, ce qui participe à l'enracinement du civisme fiscal tant recherché, auquel l'adoption envisagée d'un code général des impôts apportera une contribution décisive.

Pr Filiga Michel SAWADOGO

Agrégé des facultés de Droit, Professeur titulaire,
Ancien Doyen, Ancien Recteur,
Ancien Directeur Général des Impôts,
Officier de l'Ordre National
Officier de l'ordre des Palmes Académiques

Suggestions et critiques :

Cet ouvrage a été réalisé avec nos moyens, c'est-à-dire ceux d'un consultant individuel.

Aucune subvention n'a été sollicitée.

Car, participer à la vie commune ne consiste pas seulement à payer ses impôts mais également à donner selon ses possibilités, un peu de son temps à l'intérêt général.

Malgré tout le soin et l'expertise apporté à la rédaction de ce document, nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une première édition.

Nous comptons sincèrement sur vos critiques et demandes d'améliorations.

N'hésitez pas à signaler toute erreur matérielle même mineure.

Toute remarque faite par courriel à pierre@abadie.bf fera l'objet d'une réponse de notre part et permettra d'améliorer la prochaine édition.

Abréviations utilisées

Art.	: Article
BECEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIC	: Bénéfices industriels et commerciaux
BNC	: Impôt sur les bénéfices non commerciaux
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CET	: Code de l’enregistrement, du timbre et de l’impôt sur les valeurs mobilières
CIDI	: Code des impôts directs et indirects
CSB	: Contribution du secteur boisson
CSE	: Contribution du secteur élevage
CSI	: Contribution du Secteur Informel
CME	: contribution des micro-entreprises
DGI	: Direction générale des impôts du Burkina Faso
F ou FCFA	: Franc FCFA
GIE	: Groupement d’intérêt économique
IBICA	: Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles
IRC	: Impôt sur les créances, dépôts et cautionnements
IRF	: Impôt sur les revenus fonciers
IRVM	: Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
IS	: Impôt sur les sociétés
IUTS	: Impôt unique sur les salaires et traitements
LF	: Loi de finances
LFC	: Loi de finances complémentaire
LPF	: Livre de procédures fiscales
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
PV	: Procès verbal
RAS	: Retenue à la source
RNI	: Réel normal d’imposition
RSI	: Réel simplifié d’imposition
SA	: Société anonyme
SARL	: Société à responsabilité limitée
SNC	: Société en nom collectif
SYSCOHADA	: Système comptable de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
TBM	: Taxe des biens de mainmorte

TDT	: Taxe de développement touristique
TPA	: Taxe patronale et d'apprentissage
TPVI	: Taxe sur les plus-values immobilières
TUA	: Taxe unique sur les assurances
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SOMMAIRE

TITRE I - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	38
TITRE II - IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES	97
TITRE II.1 - IMPÔT SUR LES SOCIETES (IS).....	97
TITRE II.2 - IMPÔT SUR LES BENEFICES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET AGRICOLES	153
TITRE II.3 - IMPÔT SUR LES BENEFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES (BNC)	196
TITRE II.4 - CONTRIBUTION DES MICRO-ENTREPRISES (CME).....	224
TITRE II.5 - CONTRIBUTION DU SECTEUR ELEVAGE (CSE).....	236
TITRE II-6 - CONTRIBUTION DU SECTEUR BOISSON (CSB).....	240
TITRE II.7 - CONTRIBUTION DES PATENTES (PATENTE).....	245
TITRE III – PRELEVEMENT ET RETENUES A LA SOURCE CONNEXES AUX IMPÔTS SUR LES BENEFICES	257
TITRE III.1- PRELEVEMENT A LA SOURCE SUR LES IMPORTATIONS ET LES VENTES.....	257
TITRE III 2- RETENUES A LA SOURCE.....	271
TITRE IV - IMPÔTS SUR LES REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS	295
TITRE IV.1 - IMPÔT SUR LE REVENU DES CREANCES, DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	295
TITRE IV.2 - IMPÔT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIERES (IRVM) .	304
TITRE V - IMPÔTS SUR TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	323
TITRE V.1 - IMPÔT SUR LES REVENUS FONCIERS (IRF)	323
TITRE V.2 - RETENUE A LA SOURCE SUR LES LOYERS	331
TITRE V.3 - TAXE DE JOUISSANCE.....	339
TITRE V.4 - TAXE DE RESIDENCE.....	348
TITRE V.5 - TAXE DES BIENS DE MAINMORTE (TBM).....	377
TITRE V.6 - TAXE SUR LES PLUS VALUES IMMOBILIERES (TPVI)	384

Sommaire

TITRE V.7 - TAXE DE VOIRIE	393
TITRE V.8- TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES	396
TITRE V.9- TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES.....	402
TITRE VI - IMPÔTS SUR LES SALAIRES	408
TITRE VI.1 - IMPÔT UNIQUE SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES (IUTS)	408
TITRE VI.2 - TAXE PATRONALE ET D'APPRENTISSAGE (TPA).....	426
TITRE VII - IMPÔTS SPECIFIQUES A CERTAINS PRODUITS.....	433
TITRE VII.1 - LICENCES DE DEBITS DE BOISSON A CONSOMMER SUR PLACE	433
TITRE VII .2- TAXE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRIFICATION (TDE)...	440
TITRE VII .3 - PRÉLÈVEMENT SUR LES BILLETS D'AVION (PBA)	442
TITRE VII.4 - TAXE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (TDT)	447
TITRE VII.5 - TAXE DE TRANSIT SUR LE BETAIL (TTB)	451
TITRE VII.6 - TAXE INTERIEURE SUR LES COLAS.....	454
TITRE VII.7- TAXE SPECIFIQUE SUR LES PRODUITS DE LA PARFUMERIE ET DES COSMETIQUES (TPPC)	457
TITRE VII.8 - TAXE SUR LE CAFE ET LE THE (TCT).....	462
TITRE VII.9 - TAXE SUR LES ARMES	465
TITRE VII.10 - TAXE SUR LES BOISSONS	470
TITRE VII.11 - TAXE SUR LES JEUX DE HASARD (TJH)	476
TITRE VII.12 - TAXE UNIQUE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	480
TITRE VII .13 - TAXE SUR LES TABACS, CIGARES ET CIGARETTES	485
TITRE VII.14- TAXE UNIQUE SUR LES ASSURANCES	491
TITRE VII.15 - TAXE SUR LES SPECTACLES.....	506
TITRE VII.16- TAXE DE PRELEVEMENT DE L'EAU BRUTE	511
TITRE VII.17 - TAXE DE MODIFICATION DU REGIME DE L'EAU	518